

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 20 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 MAI 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - Mrs Alexis ARRAS - Eric DARRIERE - Christophe BARDIN

#### POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO  
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN  
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Valériane ALEXANDRE  
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE  
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE  
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR  
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
 M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : DISPOSITIF EMPLOIS TREMPLIN JEUNES 2015**

La Ville de Dax met en œuvre des projets d'animations culturels, éducatifs et sociaux en direction de la jeunesse, plaçant notamment les initiatives favorisant l'accès à l'emploi, l'insertion sociale et culturelle au cœur de cette ambition.

Cette démarche se traduit pour les jeunes, par la réalisation concrète de plusieurs actions : chantier de qualification, clause d'insertion, contrat saisonnier, activation du dispositif emploi d'avenir, accueil et ateliers collectifs avec les partenaires institutionnels : État, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général des Landes.

Le dispositif Emploi Tremplin Jeunes se place dans la continuité de cette dynamique. Cette opération a pour objectif, d'une part, de favoriser une première expérience professionnelle et, d'autre part, de transmettre les moyens nécessaires pour appréhender les exigences du monde du travail, aux jeunes bénéficiaires et de découvrir les partenaires ressources, se traduisant par :

- un suivi et accompagnement individuel mis en œuvre par le centre social et culturel municipal,
- la mise en place d'une plate-forme de 8 ateliers : curriculum vitae, lettres de motivations, simulation d'entretien, conseil en image, initiation aux gestes de premiers secours, droits et devoirs, formation ...,
- la transmission d'un guide d'informations et de conseils remis à chaque participant,
- un temps fort culturel pour renforcer la dynamique de groupe et sa cohésion.

Elle sera menée du 6 juillet au 30 août 2015, en partenariat avec le CCAS mais aussi les structures commerciales de la Ville et concernera 26 jeunes, principalement issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La répartition de ces jeunes au sein des différentes structures partenaires sera la suivante :

- 7 jeunes dans les équipes municipales fêtes et manifestations et stade
- 6 jeunes dans les accueils de loisirs municipaux
- 5 jeunes au Centre Social et Culturel municipal
- 2 jeunes au Centre Communal d'Action Sociale (rémunérés par le CCAS)
- 6 jeunes dans le secteur privé (rémunérés par le secteur privé).

Les jeunes seront proposés par le Centre Social et Culturel Municipal qui assurera le suivi de l'opération.

L'engagement financier de la Ville s'élèvera à 18 588,78 € environ pour la rémunération des jeunes qui travailleront au sein des services municipaux.

Une convention entre la Ville et le CCAS, jointe en annexe, fixe les engagements réciproques des parties.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la Ville, exercice 2015, article 64 131 Pers.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la réalisation de l'opération Emploi Tremplin Jeunes 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale ainsi que tout document relatif à ce dossier

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150520-13-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 22 Mai 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».